

**Secrétariat**Distr.: Générale
6 février 2004

Original: Français

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique****Renseignements fournis conformément à la Convention sur
l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-
atmosphérique****Note verbale datée du 28 janvier 2004 adressée au Secrétaire
général par la Mission permanente de la France auprès de
l'Organisation des Nations Unies à Vienne**

La Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et a l'honneur de lui faire savoir que, conformément à l'article II de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution 3235 (XXIX) de l'Assemblée générale, annexe), la France a créé un registre des objets spatiaux lancés sur orbite terrestre ou au-delà. Ce registre a été établi et est mis à jour par le Centre national d'études spatiales.

